

Arrêté préfectoral 2022ICPE346 _ 12092022	2
Arrêté communal _ 14112022	16
44SIS11054	17
44SIS11525	26
44SIS11775	32
SSP576862	38

**Arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 portant création
et modification de secteurs d'information sur les sols**

LE PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu les arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/262 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire sur les communes de Le Loroux-Botttereau et Vallet,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/257 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Nantes Métropole sur les communes de Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire et Vertou,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/256 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu sur les communes de Geneston, La Chevrolière, Pont-Saint-Martin et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/252 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Châteaubriant Derval sur les communes de Châteaubriant, Derval, Issé, La Meilleraye-de-Bretagne, Louisfert, Lusanger, Marsac-sur-Don et Noyal-sur-Brutz,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/260 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Redon sur la commune de Plessé,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/254 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres sur les communes de Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Sucé-sur-Erdre et Vigneux-de-Bretagne,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/258 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Nozay sur les communes d'Abbaretz et de Vay,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/261 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de la Région de Blain sur la commune de Blain,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/259 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté du Pays d'Ancenis sur les communes de Le Pin et Varades,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/253 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE sur les communes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire et Trignac,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/250 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE) sur les communes d'Assérac, de Guérande, d'Herbignac, de la Baule-Escoubiac, la Turballe, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/249 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz sur les communes de Chaumes-en-Retz, Chauve, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Pornic, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaleons, Saint-Michel-Chef-Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-retz et Vue,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/255 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Estuaire et Sillon sur les communes de La Chapelle-Launay, Malville, Prinquiau et Savenay,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/263 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Estuaire sur la commune de Saint-Brevin-les-Pins,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/248 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois sur la commune de Missillac,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/251 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo sur les communes de Boussay, Clisson, Gétigné, La Planche, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine et Sainte-Lumine-de-Clisson,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/264 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique sur les communes de Machecoul-Saint-Même, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois ;

Vu la proposition d'ajouter 20 nouveaux secteurs d'information sur les sols pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la proposition de modifier 3 secteurs d'information sur les sols déjà instaurés pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 21 juin 2022 pour ces nouveaux SIS et les SIS modifiés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création ou de modification de secteurs d'information sur les sols, réalisée à partir du 5 juillet 2022 ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 1^{er} juillet 2022 et le 15 août 2022 sur ces SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS et les SIS modifiés référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge les arrêtés préfectoraux de création des SIS susvisés à savoir les arrêtés préfectoraux n°2020/ICPE/248 à n°2020/ICPE/264 portant création des secteurs d'information sur les sols pour les communes présentées précédemment.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 20 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires et modifie 3 SIS sur le département de la Loire-Atlantique (indiqués dans le tableau suivant), aussi 192 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Loire-Atlantique, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté de communes Sèvre et Loire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Loroux Bottereau	LE LOROUX-BOTTEREAU	SSP00064000101 / 44SIS11008	
NORMINTER SNC	VALLET	SSP00063250101 / 44SIS10932	

Communauté d'agglomération Nantes Métropole

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
LAURY-CHALONGES DIS SAS	BASSE-GOULAIN	SSP00063230101 / 44SIS10930	
Ancienne décharge de Basse-Goulaine	BASSE-GOULAIN	SSP00069510101 / 44SIS11578	
Ancienne décharge de Piarmes	BOUGUENAI	SSP00069170101 / 44SIS11543	
Ancienne décharge de Bouguenais	BOUGUENAI	SSP00069370101 / 44SIS11564	
FONDERIE HAVARD	CARQUEFOU	SSP00063270101 / 44SIS10934	
TRELLEBORG	CARQUEFOU	SSP00064520101 / 44SIS11063	
GRANJOUAN	CARQUEFOU	SSP00069390101 / 44SIS11566	
CIC OUEST	CARQUEFOU	SSP40842090101	x
MASUY	COUËRON	SSP00069810101 / 44SIS11608	
Ancienne décharge d'Indre	INDRE	SSP00069180101 / 44SIS11544	
MAINDRON	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00063210101 / 44SIS10928	

Ancienne décharge de La Chapelle-sur-Erdre	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00069200101 / 44SIS11546	
Ancienne décharge de Mauves-sur-Loire	MAUVES-SUR-LOIRE	SSP00069210101 / 44SIS11547	
AUTO Garage de l'Ouest	NANTES	SSP00062830101 / 44SIS10888	
Société Allumetière Française (SAF)	NANTES	SSP00063260101 / 44SIS10933	
Ancienne décharge de Vincent Gâche	NANTES	SSP00069220101 / 44SIS11548	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069230101 / 44SIS11549	
Ancienne décharge Prairie des Mauves	NANTES	SSP00069240101 / 44SIS11550	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069250101 / 44SIS11552	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910101 / 44SIS11208	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910201	x
ANCIEN DEPOT DE PRODUITS CHIMIQUES DE LA SOCIETE LANGLOIS CHIMIE	NANTES	SSP00070630101 / 44SIS11701	
EDF GDF Services NANTES « Les Tanneurs » (ex-USINE A GAZ)	NANTES	SSP00069580101 / 44SIS11585	
GOSS SYSTEMES GRAPHIQUES	NANTES	SSP00070140101 / 44SIS11651	
EX DEPOT DES DOCKS ET ALCOOLS	NANTES	SSP00070640101 / 44SIS11702	
LA POSTE	NANTES	SSP00070350101 / 44SIS11673	
Ancienne station gazométrique	NANTES	SSP00070660101 / 44SIS11704	
Ilôt 4B	NANTES	SSP00070440101 / 44SIS11682	
Ancienne Centrale Thermique de Nantes Chevre	NANTES	SSP00070650101 / 44SIS11703	
COFELY AXIMA	NANTES	SSP00064290101 / 44SIS11039	
POINT P TROUILLARD	NANTES	SSP00064300101 / 44SIS11040	
GARAGE SOULARD	NANTES	SSP00064310101 / 44SIS11041	
Square Gustave Roch	NANTES	SSP00064470101 / 44SIS11058	
Société DLE SPECIALITES	NANTES	SSP00064480101 / 44SIS11059	

ALSTOM (halls 7 à 10)	NANTES	SSP00064490101 / 44SIS11060	
SNCF prairies aux Ducs	NANTES	SSP00069130101 / 44SIS11538	
TRANSPORTS BEZIAU	ORVAULT	SSP00062810101 / 44SIS10886	
CASTEL FRERES Rezé	REZÉ	SSP00064110101 / 44SIS11019	
FERS	REZÉ	SSP00064200101 / 44SIS11029	
ELIS Les Lavandières (ex Grenelle Service)	REZÉ	SSP00064240101 / 44SIS11034	
GRANJOUAN SA	REZÉ	SSP00069280101 / 44SIS11555	
EX DEPOT CHAMPENOIS	REZÉ	SSP00070280101 / 44SIS11665	
Confluent (ex P + R Pont Rousseau)	REZÉ	SSP00070330101 / 44SIS11671	
Bourderies – Ilots B à D	REZÉ	SSP00070340101 / 44SIS11672	
CFTS	REZÉ	SSP00069270101 / 44SIS11554	
Ancien Centre d'Enfouissement Technique de la Tougas	SAINT-HERBLAIN	SSP00069310101 / 44SIS11558	
EX DEPOT ELF	SAINT-HERBLAIN	SSP00070270101 / 44SIS11664	
Gaz de France Direction Transport Région Ouest Roche Maurice (ex-usine à gaz)	SAINT-HERBLAIN	SSP00069550101 / 44SIS11582	
Station Service Atlantis	SAINT-HERBLAIN	SSP00064320101 / 44SIS11042	
FACQUEST ex R.G.J	SAINT-HERBLAIN	SSP00064390101 / 44SIS11050	
SEGES-FRIGECREME (ANCIEN SITE) (GROUPE UNILEVER)	SAINT-HERBLAIN	SSP00064410101 / 44SIS11052	
PARIS MAINE	SAINT-HERBLAIN	SSP00069530101 / 44SIS11580	
Ancienne Carrière de Pontpierre	SAINT-HERBLAIN	SSP00070620101 / 44SIS11700	
FOUCAULT Micheline	SAINT-HERBLAIN	SSP5722460101	x
Ancienne décharge de Saint-Sébastien-sur-Loire	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069320101 / 44SIS11559	
TROUILLARD POINT P – ancien site LAPEYRE	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069100101 / 44SIS11535	
AGOULON	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00064260101 / 44SIS11036	X (modifié)
Ancienne décharge de Sainte-Luce-sur-Loire	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	SSP00069420101 / 44SIS11569	
SOAF ENVIRONNEMENT	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	SSP00070150101 / 44SIS11652	
Ancienne décharge de	SAUTRON	SSP00070730101 / 44SIS11712	

Sautron			
Ancienne décharge de Thouare-sur-Loire	THOUARÉ-SUR-LOIRE	SSP00069410101 / 44SIS11568	
Ancienne décharge de Vertou	VERTOU	SSP00069360101 / 44SIS11563	
Ancienne décharge de Vertou	VERTOU	SSP00069400101 / 44SIS11567	
EVIALIS FRANCE	VERTOU	SSP00073050101 / 44SIS11979	

Communauté de communes Grandlieu

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Geneston	GENESTON	SSP00064030101 / 44SIS11011	
SEDV	LA CHEVROLIÈRE	SSP00064360101 / 44SIS11047	
CLENET denis	PONT-SAINT-MARTIN	SSP00063860101 / 44SIS10993	X (modifié)
CHIMIDEROUIL	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	SSP00051880101 / 44SIS07728	

Communauté de communes de Châteaubriant Derval

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
KUNH-HUARD (ancien site rue des Vauzelles)	CHÂTEAUBRIANT	SSP00070590101 / 44SIS11697	
Agence d'exploitation d'EDF/GDF (ex-USINE A GAZ)	CHÂTEAUBRIANT	SSP00070460101 / 44SIS11684	
LAITERIE DE DERVAL SAS (COMPAGNIE)	DERVAL	SSP00064420101 / 44SIS11053	
SITE DE LA SOCIETE SOAF UNIT	DERVAL	SSP00070710101 / 44SIS11710	
EARL BOUVAIS	DERVAL	SSP5790260101	x
ATLAS INNOVATION	ISSÉ	SSP00064280101 / 44SIS11038	
Ancienne décharge de La Meilleraye-de-Bretagne	LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	SSP00069440101 / 44SIS11571	
PAPREC DEEE	LOUISFERT	SSP00064180101 / 44SIS11027	
Ancienne décharge de Lusanger	LUSANGER	SSP00063920101 / 44SIS10999	
Ancienne décharge	MARSAC-SUR-DON	SSP00070600101 / 44SIS11698	

VEGAM	NOYAL-SUR-BRUTZ	SSP00064160101 / 44SIS11024	
-------	-----------------	-----------------------------	--

Communauté de communes du Pays de Redon

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
SERACHROM	PLESSÉ	SSP00064090101 / 44SIS11017	

Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
BARTIN RECYCLING	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	SSP5720210101	x
Teinturerie Richard	NORT-SUR-ERDRE	SSP00064100101 / 44SIS11018	
Ancienne décharge de Nort-sur-Erdre	NORT-SUR-ERDRE	SSP00069140101 / 44SIS11539	
Ancienne décharge de Nort-sur-Erdre	NORT-SUR-ERDRE	SSP00069150101 / 44SIS11540	
Produits Bitumeux Nantais (PBN)	PETIT-MARS	SSP00064130101 / 44SIS11021	
Groupe Scolaire Descartes-Levant-Ile aux calins	SUCÉ-SUR-ERDRE	SSP00050800101 / 44SIS07614	
VIDIBO	VIGNEUX-DE-BRETAGNE	SSP00069520101 / 44SIS11579	

Communauté de communes de Nozay

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancien site minier d'Abbaretz	ABBARETZ	SSP00070420101 / 44SIS11680	
Automobile du Don	NOZAY	SSP5739600201	x
Ancienne décharge de Grand Champ	VAY	SSP00071640101 / 44SIS11822	

Communauté de communes du Pays de Blain

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
ALAIN CALO	BLAIN	SSP00064250101 / 44SIS11035	

DECODIS SAS	BOUVRON	SSP00128720101	x
-------------	---------	----------------	---

Communauté de communes du Pays d'Ancenis

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
PERRAY PATRICK	LE CELLIER	SSP5792770101	x
Ancienne décharge de la Mariolle	LE PIN	SSP00063940101 / 44SIS11001	
Ancienne décharge du Rocher	LE PIN	SSP00063950101 / 44SIS11002	
Ancien site d'enfouissement de déchets de Ligné	LIGNÉ	SSP40842760101	x
SARL BONAMY	LOIREAUXENCE (Ancienne commune Varades)	SSP00064140101 / 44SIS11022	

Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'estuaire - CARENE

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Donges	DONGES	SSP00064070101 / 44SIS11015	
Site de stockage des matériaux issus du naufrage de l'AMOCO CADIZ	DONGES	SSP00069540101 / 44SIS11581	
CDF ENERGIE	MONTOIR-DE-BRETAGNE	SSP00064120101 / 44SIS11020	
SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE	MONTOIR-DE-BRETAGNE	SSP00069970101 / 44SIS11634	
STEF Logistique Pays de la Loire	SAINT-NAZAIRE	SSP00051860101 / 44SIS07726	
PESYMO	SAINT-NAZAIRE	SSP00064350101 / 44SIS11046	
STOCKOUEST-ZONE C	SAINT-NAZAIRE	SSP00069950101 / 44SIS11631	
TRANSPORT DE LA BRIÈRE-Groupe KEOLIS – EX CARIANE	SAINT-NAZAIRE	SSP00069090101 / 44SIS11534	
Ancienne Usine à Gaz de Saint-Nazaire	SAINT-NAZAIRE	SSP00070180101 / 44SIS11655	
ANCIEN DEPOT SHELL	SAINT-NAZAIRE	SSP00070100101 / 44SIS11647	
STATION DE	SAINT-NAZAIRE	SSP00070450101 / 44SIS11683	

DEBALLASTAGE (GPMNSN)			
Site rue des ardoises	SAINT-NAZAIRE	SSP00073080101 / 44SIS11982	
Site petite pâture	SAINT-NAZAIRE	SSP00073070101 / 44SIS11981	
GUYOMARD	SAINT-NAZAIRE	SSP40834450101	x
Les Forges de Trignac	TRIGNAC	SSP00070750101 / 44SIS11714	
VM MATERIAUX	TRIGNAC	SSP00069840101 / 44SIS11611	

Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE)

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge municipale d'Assérac	ASSÉRAC	SSP00071510101 / 44SIS11809	
RAMELLA	GUÉRANDE	SSP00073040101 / 44SIS11978	
La Bauloise automobile SA (ex-CHANARD AUTOMOBILE)	GUÉRANDE	SSP00055870101 / 44SIS08148	
Ancien site minier uranifère - GARENNE (LA)	GUÉRANDE	SSP00055460101 / 44SIS08104	
Ancien site minier uranifère - SAINT NOM	GUÉRANDE	SSP00055500101 / 44SIS08108	
CHELET BOIS	GUÉRANDE	SSP00064460101 / 44SIS11057	
Ancienne décharge communale	GUÉRANDE	SSP00071540101 / 44SIS11812	
Zone d'enfouissement de déchets	GUÉRANDE	SSP00071630101 / 44SIS11821	
Stériles miniers (fiche 44A-175)	GUÉRANDE	SSP00058180101 / 44SIS08386	
Stériles miniers (fiche 44A-183)	GUÉRANDE	SSP00062330101 / 44SIS10836	
GARAGE COTTAIS	GUÉRANDE	SSP5730890101	x
MENANT Yvon - ancienne station - service ELAN	HERBIGNAC	SSP00071120101 / 44SIS11769	
Agence clientèle d'EDF/GDF Services (ex-USINE A GAZ)	LA BAULE-ESCOUBLAC	SSP00069570101 / 44SIS11584	
Ancien site minier uranifère - COISPEAN	LA TURBALLE	SSP00055440101 / 44SIS08102	
Ancienne décharge de la Mamoine	LA TURBALLE	SSP00069160101 / 44SIS11541	

Stériles miniers (fiche 44A-114)	LA TURBALLE	SSP00058160101 / 44SIS08384	
Ancien site minier uranifère - KERVIN	PIRIAC-SUR-MER	SSP00055470101 / 44SIS08105	
Ancien site minier uranifère – PEN AR RAN	PIRIAC-SUR-MER	SSP00055480101 / 44SIS08106	
Stériles miniers (fiche 44A-56)	PIRIAC-SUR-MER	SSP00062350101 / 44SIS10838	
Ancien site minier uranifère – LE CORMIER	SAINT-MOLF	SSP00055450101 / 44SIS08103	

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge brute	CHAUMES-EN-RETZ	SSP00070790101 / 44SIS11718	
Ancienne décharge La Michellerie	CHAUMES-EN-RETZ	SSP00071620101 / 44SIS11820	
Ancienne décharge de Chauve	CHAUVÉ	SSP00069450101 / 44SIS11572	
Ancienne décharge de La Bernerie-en-retz	LA BERNERIE-EN-RETZ	SSP00069460101 / 44SIS11573	
Ancienne décharge brute	LA PLAINE-SUR-MER	SSP00070800101 / 44SIS11719	
TERRENA (ex SAPR)	PORNIC	SSP00063830101 / 44SIS10990	
Ancienne décharge de Rouans	ROUANS	SSP00071210101 / 44SIS11779	
Ancien dépôt sauvage	ROUANS	SSP00071650101 / 44SIS11823	
Ancienne décharge de Saint-Hilaire-de-Chaléons	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	SSP00071190101 / 44SIS11777	
Ancienne décharge de Saint-Michel-Chef-Chef	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	SSP00069470101 / 44SIS11574	
Ancienne décharge brute	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	SSP00070810101 / 44SIS11720	
LEDUC (Bazoin)	SAINTE-PAZANNE	SSP00064430101 / 44SIS11054	
NLB AUTOMOBILES	SAINTE-PAZANNE	SSP00069000101 / 44SIS11525	
Ancienne déchetterie	SAINTE-PAZANNE	SSP00071170101 / 44SIS11775	
BILLON DECONSTRUCTION	SAINTE-PAZANNE	SSP5768620101	x
COLARENA PRESQU'ILE	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00063840101 / 44SIS10991	X (modifié)
Ancienne décharge de	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00071660101 / 44SIS11824	

Fresnay-en-Retz			
Ancienne décharge de Bourgneuf-en-Retz	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00071280101 / 44SIS11786	
Ancienne décharge de vue	VUE	SSP00069480101 / 44SIS11575	

Communauté de communes Estuaire et Sillon

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de La Chapelle-Launay	LA CHAPELLE-LAUNAY	SSP00069820101 / 44SIS11609	
SITA OUEST (DIB) (Ax SEDIMO)	MALVILLE	SSP00064190101 / 44SIS11028	
Ancienne décharge de Prinquiau	PRINQUIAU	SSP00063980101 / 44SIS11006	
SODICHAR (SUPER U)	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	SSP00128930101	x
BRIAND INDUSTRIE	SAVENAY	SSP00064170101 / 44SIS11025	

Communauté de communes Sud Estuaire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Station ELF – Relais Caltex	SAINT-BREVIN-LES-PINS	SSP00064270101 / 44SIS11037	
Ancienne usine à gaz de Saint-Brévin	SAINT-BREVIN-LES-PINS	SSP00069560101 / 44SIS11583	
LEMAITRE Station service	SAINT-PÈRE-EN-RETZ	SSP5780600101	x
Le HESRAN	SAINT-PÈRE-EN-RETZ	SSP00127920101	x

Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Missillac	MISSILLAC	SSP00063960101 / 44SIS11003	

Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Boussay	BOUSSAY	SSP00064020101 / 44SIS11010	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.200)	BOUSSAY	SSP00058230101 / 44SIS08393	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.209)	BOUSSAY	SSP00058240101 / 44SIS08394	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.224)	BOUSSAY	SSP00058250101 / 44SIS08395	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.233)	BOUSSAY	SSP00058260101 / 44SIS08396	
J & C (ex-Bric Fruit)	CHÂTEAU-THÉBAUD	SSP5711960101	x
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.173)	CLISSON	SSP00058210101 / 44SIS08391	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.238)	GÉTIGNÉ	SSP00058270101 / 44SIS08397	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.246)	GÉTIGNÉ	SSP00058280101 / 44SIS08398	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.259)	GÉTIGNÉ	SSP00058290101 / 44SIS08399	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.261)	GÉTIGNÉ	SSP00058300101 / 44SIS08400	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.262)	GÉTIGNÉ	SSP00058310101 / 44SIS08401	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.264)	GÉTIGNÉ	SSP00058320101 / 44SIS08402	
Ancien site minier uranifère - ECARPIERE	GÉTIGNÉ	SSP00057490101 / 44SIS08317	
MDP FINITIONS	HAUTE-GOULAIN	SSP5753530101	x
Ancienne décharge de la Planche	LA PLANCHE	SSP00063930101 / 44SIS11000	
POITIER, JEAN (site POITIER Emile)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380201	x
POITIER, JEAN (site POITIER Jean)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380101	x
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.19)	MONNIÈRES	SSP00058220101 / 44SIS08392	
Garage Pluchon (ex GARAGE BEAUCHENE)	REMOUILLÉ	SSP00052190101 / 44SIS07761	
Ancienne décharge de	SAINT-FIACRE-SUR-	SSP00063970101 / 44SIS11005	

Saint-Fiacre-sur-Maine	MAINE		
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.100)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058190101 / 44SIS08389	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.110)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058200101 / 44SIS08390	

Communauté de communes Sud Retz Atlantique

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
AUTO LE FLACHOU	LA MARNE	SSP5792750101	x
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÊME	SSP00064040101 / 44SIS11012	
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÊME	SSP00070070101 / 44SIS11644	
Ancienne décharge de Saint-Mars-de-Coutais	SAINT-MARS-DE-COUTAIS	SSP00071260101 / 44SIS11784	
TEINTURIE BONNIN	TOUVOIS	SSP00064230101 / 44SIS11033	

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 4 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article R. 181-50 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

La décision peut être déférée à la juridiction administrative territorialement compétente, le Tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES cedex 1 :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de la décision. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Loire-Atlantique et sur le site internet Géorisques (www.georisques.gouv.fr).

ARTICLE 5 – EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes citées, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 12 septembre 2022

Le PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY

Le Maire de Sainte-Pazanne,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment son article R.153-18 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 23/01/2007, ayant fait l'objet des modifications approuvées les 08/07/2008, 21/12/2010, 07/05/2012 et 25/02/2014, des modifications simplifiées approuvées les 21/12/2010, 15/12/2015, 20/09/2016, 10/07/2017 et 05/07/2022, des révisions simplifiées approuvées les 21/12/2010, 29/01/2013 et 21/03/2017 et révisé le 28/01/2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 portant création et modification de secteurs d'informations sur les sols ;

Arrête

Article 1^{er} : Le PLU de Sainte-Pazanne est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, a été reporté dans les annexes du document, la décision suivante :

- l'arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 portant création et modification de secteurs d'informations sur les sols.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur le PLU tenu à la disposition du public en mairie et sur le site internet.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois et sera transmis à Mr le Préfet de la Région des Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique.

Fait à Sainte-Pazanne, le 14 novembre 2022
Le Maire,



Bernard MORILLEAU

Fiche interne (non diffusable)

Identification

Identifiant	44SIS11054
Nom usuel	LEDUC (Bazouin)
Adresse	rue de Bazouin
Lieu-dit	
Département	LOIRE-ATLANTIQUE - 44
Commune principale	SAINTE PAZANNE - 44186
Caractéristiques du SIS	L'ancien site de la société LEDUC était le siège d'une activité de travail de bois avec mise en œuvre de produits de traitement et de préservation du bois et existence d'une station service, initiée en 1965. Des investigations dans les sols et les eaux souterraines lors de la cessation d'activité ont montré des pollutions principalement en lindane et autres pesticides organochlorés et en hydrocarbures. L'usage défini pour la remise en état était un usage résidentiel avec l'aménagement d'un ensemble immobilier composé d'une dizaine de maisons et d'une quinzaine d'immeubles de deux étages accueillant des appartements d'habitation, des commerces et des bureaux.
Etat technique	Site évalué ou traité, ou en cours, avec restriction d'usage (SUP, ou autre)
Observations	La dépollution opérée a consisté à l'excavation des pollutions concentrées avec envoi des terres polluées en filières adaptées. Les terres faiblement impactées ont été conservées sur site. L'usage pour lequel la compatibilité sanitaire a été étudiée est un usage résidentiel avec : - recouvrement des sols faiblement impactés par des sols propres apportés ou des dalles bétons. - interdiction d'utilisation de la nappe sur site Les usages liés aux potagers, à la plantation d'arbres fruitiers ou à l'élevage n'ont pas été étudiés par l'exploitant qui a considéré que ces usages n'auraient pas lieu sur ce site. Des restrictions d'usage et aménagements ont également concerné certains milieux hors site avec : - l'interdiction d'utilisation de l'étang pour un usage récréatif (baignade, pêche) - l'imperméabilisation en surface de la bande de terrain située entre la limite de l'ex-site Leduc et le plan d'eau L'exploitant s'est engagé à reprendre ces dispositions dans l'acte notarié de vente des terrains et/ou à en informer les futurs acquéreurs et la commune s'est engagée à prendre les restrictions concernant le plan d'eau et la bande de terrain.

Dans le cadre d'une démarche de levée de doutes, à la demande de la DREAL, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie) est intervenue en 2019.

Ces investigations ont concerné l'air intérieur et l'air sous dalle, les sols et l'eau du robinet dans l'établissement scolaire et au niveau des bâtiments construits au droit de Leduc. Les eaux souterraines ont également été investiguées.

Les résultats de ces investigations mettent en évidence :

- un sens d'écoulement global de la nappe en direction du sud
- aucun impact, via les eaux souterraines, les gaz de sol ou l'envol de poussières, des pollutions résiduelles du site Leduc, vers l'Ecole, située en latéral hydraulique
- des traces de polluants issus de l'activité LEDUC retrouvées dans les eaux souterraines (dielndrine/lindane) et aldrine sur un point en air sous dalle au droit du site LEDUC.
- au droit du site Leduc, pas de dégradation de la qualité de l'air intérieur ou extérieur en lien avec anciennes activités
- au droit de site Leduc, la présence dans les sols de certains composés classiques des friches industrielles et des teneurs dans les sols en lindane, inférieures au seuil de dépollution : ces teneurs ne présentant pas d'enjeu sanitaire en lien avec l'usage résidentiel défini préalablement
- la conformité de la qualité de l'eau du robinet

Ces investigations démontrent l'absence de problème sanitaire en lien avec les activités LEDUC.

Tout aménagement ou changement d'usage nécessite de prendre des précautions.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	44.0082	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=44.0082
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base S3IC (Installations Classées)	063.2094	http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/ficheEtablissement.php?champEtablBase=063&champEtablNumero=2094

Sélection du SIS

Statut En revision

Critère de sélection

Commentaires sur la sélection

Précision des contours

Localisation D'après des plans et photos aériennes à l'échelle appropriée

Cadastre Périmètre conforme au parcellaire IGN / conforme au plan cadastral (cadastre.gouv.fr)

Observations sur la
numérisation

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	335586.0 , 6678399.0 (Lambert 93)
Superficie totale	21865 m²
Perimètre total	4959 m
Précision des contours	Bonne

Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Le SIS est situé dans un secteur entièrement non cadastré ou partiellement non cadastré

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE PAZANNE	AE	99	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	98	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	112	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	113	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	114	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	115	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	116	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	117	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	118	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	80	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	79	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	83	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	81	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	69	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	86	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	61	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	62	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	63	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	64	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	73	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	59	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	75	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	103	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	102	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	101	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	100	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	96	22/07/2019

SAINTE PAZANNE	AE	95	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	93	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	92	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	94	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	87	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	84	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	89	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	91	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	90	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	97	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	72	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	71	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	70	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	60	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	65	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	66	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	67	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	77	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	76	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	237	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	82	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	85	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	88	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	238	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	121	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	120	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	119	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	111	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	110	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	109	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	108	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	107	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	106	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	105	22/07/2019
SAINTE PAZANNE	AE	104	22/07/2019

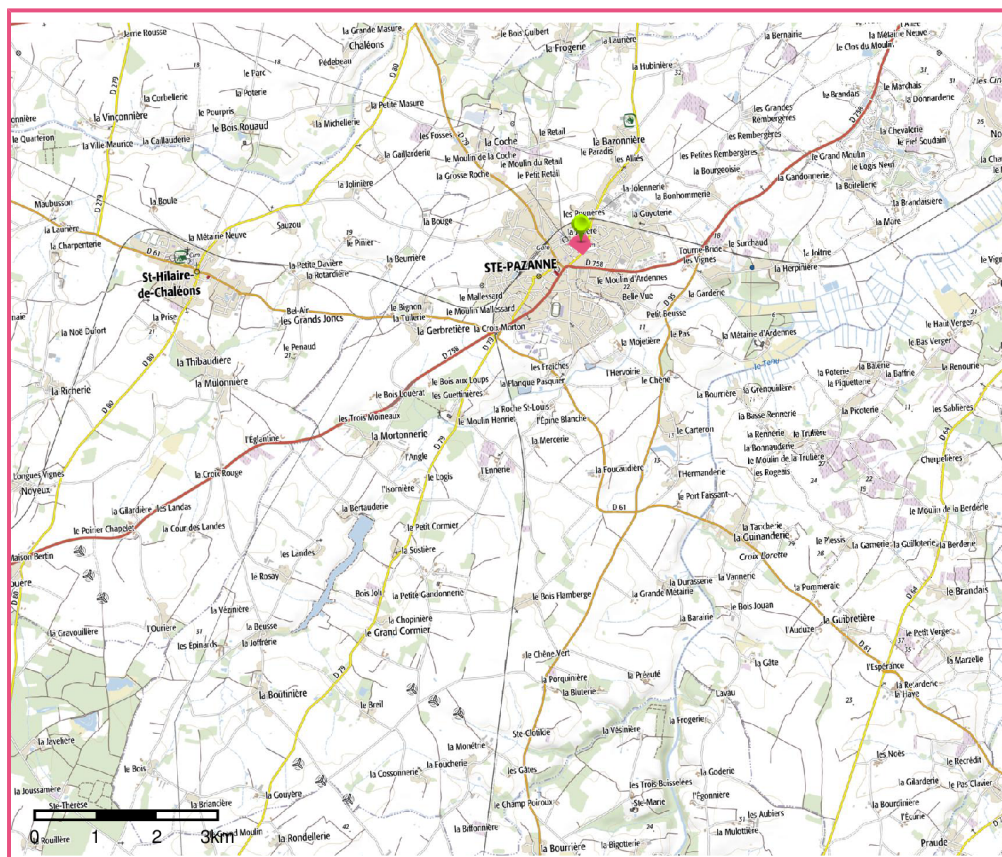
Gestion de documents

Titre	Commentaire	Diffusable
-------	-------------	------------

Historique des interventions sur le SIS

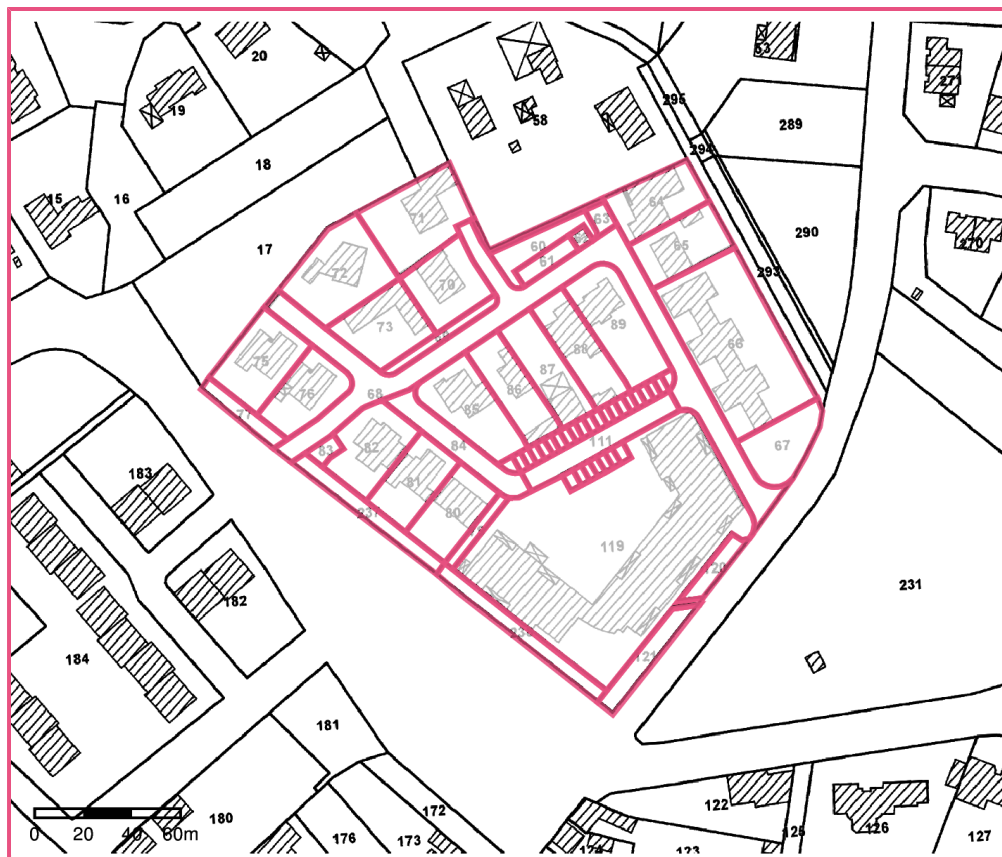
Date	Action	Utilisateur	Organisme	Commentaires
22/07/2019	Création	FICHOU Alexia	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
20/12/2019	Soumission pour validation	MORIN Hélène	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
20/12/2019	Demande de modification	MORIN Hélène	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
20/12/2019	Soumission pour validation	MORIN Hélène	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
20/12/2019	Validation	MORIN Hélène	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
20/12/2019	Mise en consultation	MORIN Hélène	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	
26/06/2020	Mise en revision	MORIN Hélène	Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	adapatation texte sur usage potagers

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 44SIS11054



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 44SIS11054



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

**Arrêté n° 2020/ICPE/249 portant création de secteurs d'information sur les sols
Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 10 septembre 2020 proposant la création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de six mois initiée en décembre 2019 et les avis recueillis, le cas échéant ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 2 mars 2020 et le 24 août 2020 et les avis recueillis, le cas échéant ;

Considérant que les activités exercées sur les sites suivants :

ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
ANCIENNE DÉCHARGE LA MICHELLERIE
ANCIENNE DÉCHARGE DE CHAUVÉ
ANCIENNE DÉCHARGE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
TERENNA (EX SAPR)
ANCIENNE DÉCHARGE DE ROUANS
ANCIEN DÉPÔT SAUVAGE
ANCIENNE DÉCHARGE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS
ANCIENNE DÉCHARGE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
LEDUC (BAZOIN)
NLB AUTOMOBILES
ANCIENNE DÉCHETTERIE
COLARENA PRESQU'ÎLE
ANCIENNE DÉCHARGE DE FRESNAY-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE DE BOURGNEUF-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE DE VUE
sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mé : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

ARRETE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols (SIS) suivants sont créés :

Ancienne décharge brute	44SIS11718	CHAUMES-EN-RETZ
Ancienne décharge La Michellerie	44SIS11820	
Ancienne décharge de Chauve	44SIS11572	CHAUVE
Ancienne décharge de La Bernerie-en-retz	44SIS11573	LA BERNERIE-EN-RETZ
Ancienne décharge brute	44SIS11719	LA PLAINE-SUR-MER
TERENNA (ex SAPR)	44SIS10990	PORNIC
Ancienne décharge de Rouans	44SIS11779	ROUANS
Ancien dépôt sauvage	44SIS11823	
Ancienne décharge de Saint-Hilaire-de-Chaléons	44SIS11777	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS
Ancienne décharge de Saint-Michel-Chef-Chef	44SIS11574	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
Ancienne décharge brute	44SIS11720	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
LEDUC (Bazoin)	44SIS11054	SAINTE-PAZANNE
NLB AUTOMOBILES	44SIS11525	
Ancienne déchetterie	44SIS11775	
COLARENA PRESQU'ILE	44SIS10991	VILLENEUVE-EN-RETZ
Ancienne décharge de Fresnay-en-Retz	44SIS11824	
Ancienne décharge de Bourgneuf-en-Retz	44SIS11786	
Ancienne décharge de vue	44SIS11575	VUE

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement, les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière d'urbanisme dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L. 514-6 et R. 181-50 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction et peut être déféré au tribunal administratif de Nantes :

1° Par l'exploitant, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié,

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de l'acte en mairie. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 – EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes de CHAUMES-EN-RETZ, CHAUVE, LA BERNERIE-EN-RETZ, LA PLAINE-SUR-MER, PORNIC, ROUANS, SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, SAINTE-PAZANNE et VILLENEUVE-EN-RETZ, le Président de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région des Pays de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Nazaire, le

22 SEP. 2020

Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet de Saint-Nazaire



Michel BERGUE

Identification

Identifiant	44SIS11525
Nom usuel	NLB AUTOMOBILES
Adresse	49 rue du Ballon
Lieu-dit	
Département	LOIRE-ATLANTIQUE - 44
Commune principale	SAINTE PAZANNE - 44186
Caractéristiques du SIS	La société NLB AUTOMOBILES a exploité une station-service, un garage et une concession automobile. La station-service a été créée en 1952 et a été exploitée jusqu'en 2016 par 2 gérants successifs. Le site occupe une surface d'environ 4725 m². Par courrier du 15 octobre 2015, complété le 5 juin 2018 et le 12 avril 2019, la société NLB AUTOMOBILES a informé monsieur le préfet de la Loire-Atlantique de la cessation de la station-service, tandis que le garage et la concession automobile étaient maintenus.
Etat technique	Site évalué (IEM et/ou plan de gestion), état des sols compatible avec l'usage actuel ou projeté
Observations	Un diagnostic de l'état des sols est réalisé en mars 2015. Les résultats des investigations menées, sur les sols ont montré un impact en hydrocarbures au droit des cuves enterrées de 20 et 30 m³, l'absence d'impact en BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) et Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP) et un impact en arsenic au droit de la cuve enterrée de 20 m³. La teneur en arsenic retrouvée dans les terres au droit de la cuve enterrée de 20 m³ est élevée. Il peut s'agir d'une forte anomalie naturelle. Les terres impactées en hydrocarbures ne nécessitent pas de traitement particulier compte tenu que les teneurs mesurées sont relativement faibles. Aucune investigation n'a été menée dans les eaux souterraines car leur sensibilité a été jugée peu vulnérable. Les travaux de fermeture de la station-service se sont déroulés en septembre 2018. L'exploitant a fourni un procès-verbal de chantier relatif à la neutralisation des cuves de carburants. Un récépissé de déclaration de cessation d'activité est délivré le 17/06/2019 par la Préfecture de Loire-Atlantique. L'usage du site est maintenu pour un usage industriel ou commercial. En cas de changement d'usage, des investigations complémentaires seront nécessaires pour établir la compatibilité du nouvel usage avec l'état du milieu.

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Administration - DREAL	Base BASOL	44.0159	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=44.0159
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL4401549	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4401549

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 334912.0 , 6677603.0 (Lambert 93)

Superficie totale 4679 m²

Perimètre total 380 m

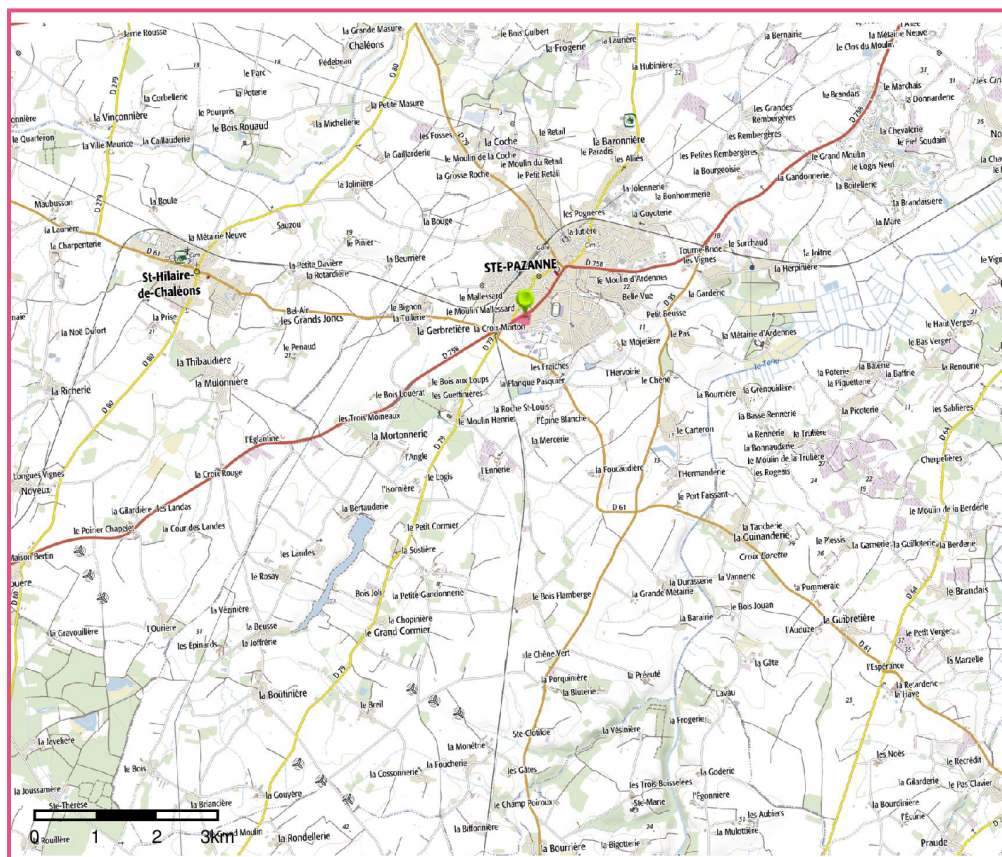
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE PAZANNE	AL	271	06/09/2019

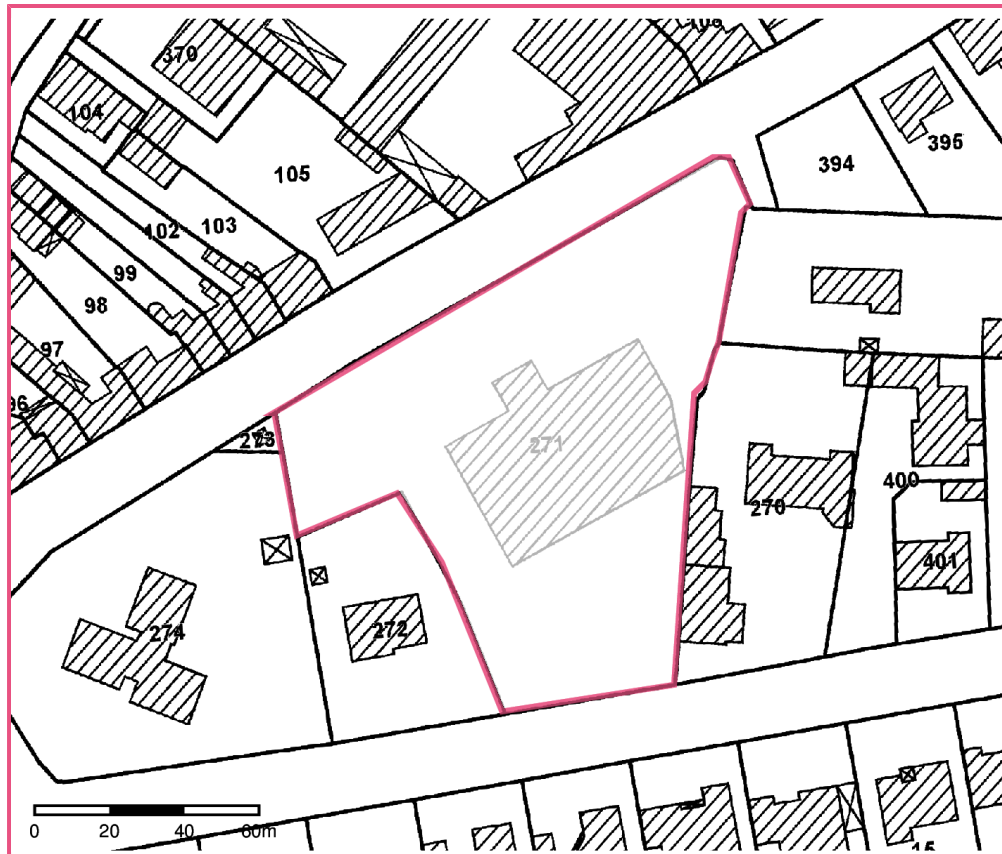
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 44SIS11525



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 44SIS11525



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

**Arrêté n° 2020/ICPE/249 portant création de secteurs d'information sur les sols
Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 10 septembre 2020 proposant la création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de six mois initiée en décembre 2019 et les avis recueillis, le cas échéant ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 2 mars 2020 et le 24 août 2020 et les avis recueillis, le cas échéant ;

Considérant que les activités exercées sur les sites suivants :

ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
ANCIENNE DÉCHARGE LA MICHELLERIE
ANCIENNE DÉCHARGE DE CHAUVE
ANCIENNE DÉCHARGE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
TERENNA (EX SAPR)
ANCIENNE DÉCHARGE DE ROUANS
ANCIEN DÉPÔT SAUVAGE
ANCIENNE DÉCHARGE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS
ANCIENNE DÉCHARGE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
LEDUC (BAZOIN)
NLB AUTOMOBILES
ANCIENNE DÉCHETTERIE
COLARENA PRESQU'ÎLE
ANCIENNE DÉCHARGE DE FRESNAY-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE DE BOURGNEUF-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE DE VUE

sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mé : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

ARRETE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols (SIS) suivants sont créés :

Ancienne décharge brute	44SIS11718	CHAUMES-EN-RETZ
Ancienne décharge La Michellerie	44SIS11820	
Ancienne décharge de Chauve	44SIS11572	CHAUVE
Ancienne décharge de La Bernerie-en-retz	44SIS11573	LA BERNERIE-EN-RETZ
Ancienne décharge brute	44SIS11719	LA PLAINE-SUR-MER
TERENNA (ex SAPR)	44SIS10990	PORNIC
Ancienne décharge de Rouans	44SIS11779	ROUANS
Ancien dépôt sauvage	44SIS11823	
Ancienne décharge de Saint-Hilaire-de-Chaléons	44SIS11777	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS
Ancienne décharge de Saint-Michel-Chef-Chef	44SIS11574	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
Ancienne décharge brute	44SIS11720	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
LEDUC (Bazoin)	44SIS11054	SAINTE-PAZANNE
NLB AUTOMOBILES	44SIS11525	
Ancienne déchetterie	44SIS11775	
COLARENA PRESQU'ILE	44SIS10991	VILLENEUVE-EN-RETZ
Ancienne décharge de Fresnay-en-Retz	44SIS11824	
Ancienne décharge de Bourgneuf-en-Retz	44SIS11786	
Ancienne décharge de vue	44SIS11575	VUE

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement, les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière d'urbanisme dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L. 514-6 et R. 181-50 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction et peut être déféré au tribunal administratif de Nantes :

1° Par l'exploitant, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié,

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de l'acte en mairie. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 – EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes de CHAUMES-EN-RETZ, CHAUVE, LA BERNERIE-EN-RETZ, LA PLAINE-SUR-MER, PORNIC, ROUANS, SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, SAINTE-PAZANNE et VILLENEUVE-EN-RETZ, le Président de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région des Pays de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Nazaire, le

22 SEP. 2020

Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet de Saint-Nazaire



Michel BERGUE

Identification

Identifiant	44SIS11775
Nom usuel	Ancienne déchetterie
Adresse	Les Fraiches
Lieu-dit	
Département	LOIRE-ATLANTIQUE - 44
Commune principale	SAINTE PAZANNE - 44186
Caractéristiques du SIS	Le site est une ancienne déchetterie. En 1994, le site a été remis en état pour un usage agricole. Cependant, la mémoire des modalités de la remise en état n'a pas été conservée : leur adéquation avec les standards environnementaux et sanitaires actuels n'a pas pu être vérifiée. Ce site est intégré au dispositif des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) afin de conserver la mémoire d'une ancienne activité de déchetterie sur ce terrain.
Etat technique	Site à connaissance sommaire, diagnostic éventuellement nécessaire
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	PAL4400895	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=PAL4400895

Sélection du SIS

Statut	Consultable
Critère de sélection	Terrains concernés à risques potentiels, à diagnostiquer
Commentaires sur la sélection	

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde	334821.0 , 6677136.0 (Lambert 93)
Superficie totale	19410 m ²
Perimètre total	679 m

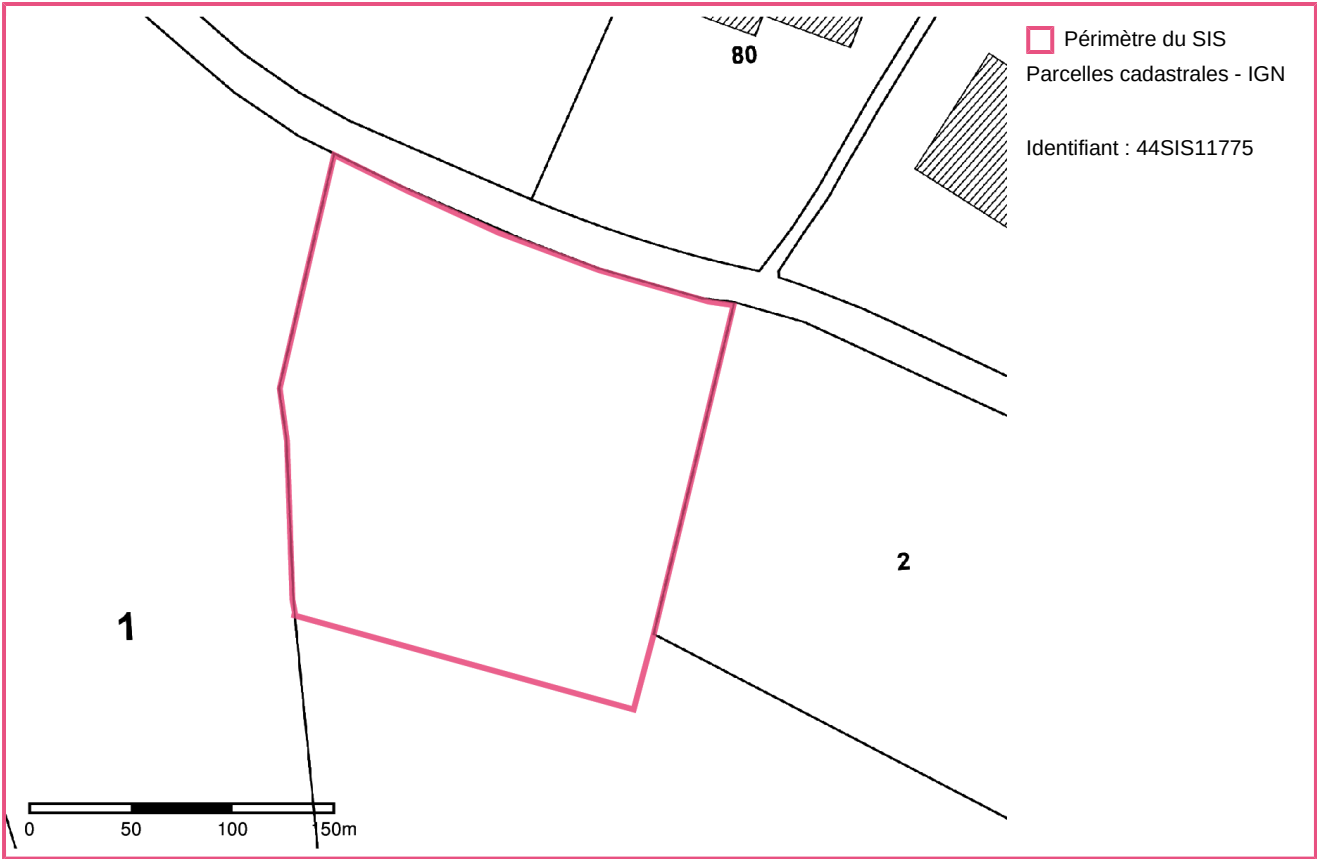
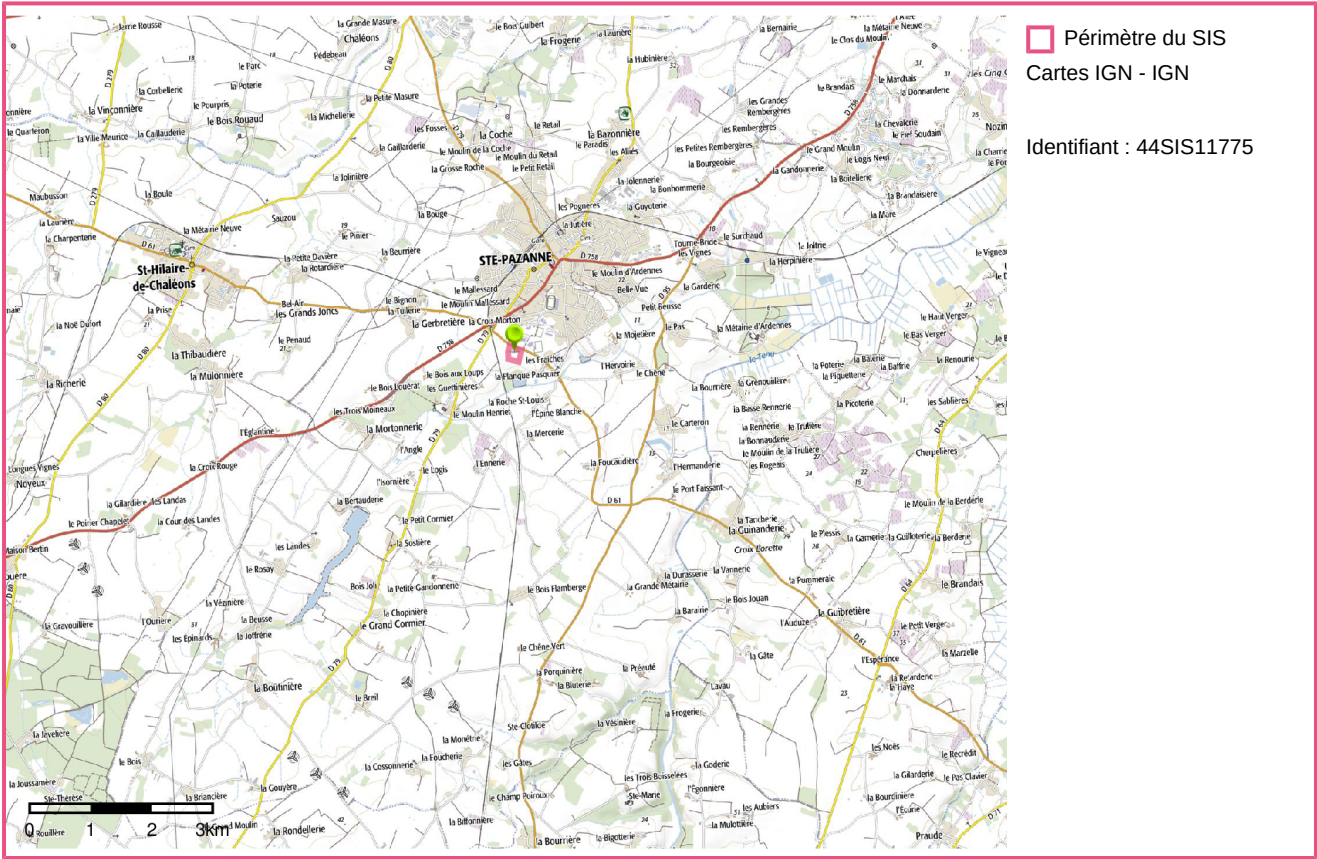
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE PAZANNE	ZL	3	20/03/2020

Documents

Cartographie





**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques et de l'appui territorial**

**Arrêté n° 2020/ICPE/249 portant création de secteurs d'information sur les sols
Communauté d'Agglomération PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ**

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.556-2, L. 125-6 et L.125-7, R. 125-41 à R.125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 10 septembre 2020 proposant la création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de six mois initiée en décembre 2019 et les avis recueillis, le cas échéant ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création de secteurs d'information sur les sols ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 2 mars 2020 et le 24 août 2020 et les avis recueillis, le cas échéant ;

Considérant que les activités exercées sur les sites suivants :

ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
ANCIENNE DÉCHARGE LA MICHELLERIE
ANCIENNE DÉCHARGE DE CHAUVÉ
ANCIENNE DÉCHARGE DE LA BERNERIE-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
TERENNA (EX SAPR)
ANCIENNE DÉCHARGE DE ROUANS
ANCIEN DÉPÔT SAUVAGE
ANCIENNE DÉCHARGE DE SAINT-HILAIRE-DE-CHALÉONS
ANCIENNE DÉCHARGE DE SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
ANCIENNE DÉCHARGE BRUTE
LEDUC (BAZOIN)
NLB AUTOMOBILES
ANCIENNE DÉCHETTERIE
COLARENA PRESQU'ÎLE
ANCIENNE DÉCHARGE DE FRESNAY-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE DE BOURGNEUF-EN-RETZ
ANCIENNE DÉCHARGE DE VUE
sont à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Loire-Atlantique ;

Tél : 02.40.41.20.20

Mé : prefecture@loire-atlantique.gouv.fr

6, QUAI CEINERAY - BP33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

ARRETE

ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

Conformément à l'article R. 125-45 du code de l'environnement, les Secteurs d'Information des Sols (SIS) suivants sont créés :

Ancienne décharge brute	44SIS11718	CHAUMES-EN-RETZ
Ancienne décharge La Michellerie	44SIS11820	
Ancienne décharge de Chauve	44SIS11572	CHAUVE
Ancienne décharge de La Bernerie-en-retz	44SIS11573	LA BERNERIE-EN-RETZ
Ancienne décharge brute	44SIS11719	LA PLAINE-SUR-MER
TERENNA (ex SAPR)	44SIS10990	PORNIC
Ancienne décharge de Rouans	44SIS11779	ROUANS
Ancien dépôt sauvage	44SIS11823	
Ancienne décharge de Saint-Hilaire-de-Chaléons	44SIS11777	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS
Ancienne décharge de Saint-Michel-Chef-Chef	44SIS11574	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
Ancienne décharge brute	44SIS11720	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
LEDUC (Bazoin)	44SIS11054	SAINTE-PAZANNE
NLB AUTOMOBILES	44SIS11525	
Ancienne déchetterie	44SIS11775	
COLARENA PRESQU'ILE	44SIS10991	VILLENEUVE-EN-RETZ
Ancienne décharge de Fresnay-en-Retz	44SIS11824	
Ancienne décharge de Bourgneuf-en-Retz	44SIS11786	
Ancienne décharge de vue	44SIS11575	VUE

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site internet : <http://www.georisques.gouv.fr>.

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement, les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 2 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 3 – NOTIFICATIONS

Conformément à l'article R. 125-46 du code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière d'urbanisme dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

ARTICLE 4 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 1.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de Loire-Atlantique.

ARTICLE 5 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

En application des articles L. 514-6 et R. 181-50 du code de l'environnement le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction et peut être déféré au tribunal administratif de Nantes :

1° Par l'exploitant, dans un délai de deux mois qui commence à courir du jour où l'acte leur a été notifié,

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers mentionnés à l'article L. 181-3 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de l'acte en mairie. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 6 – EXECUTION

Le Secrétaire Général de la Préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes de CHAUMES-EN-RETZ, CHAUVE, LA BERNERIE-EN-RETZ, LA PLAINE-SUR-MER, PORNIC, ROUANS, SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS, SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF, SAINTE-PAZANNE et VILLENEUVE-EN-RETZ, le Président de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz, la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région des Pays de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Nazaire, le

22 SEP. 2020

**Le PRÉFET,
Pour le Préfet et par délégation,
le sous-préfet de Saint-Nazaire**



Michel BERGUE

SSP576862

Fiche Détaillée

Identification de l'établissement

Identifiant de l'établissement	SSP576862
Nom usuel	BILLON DECONSTRUCTION
Code INSEE de l'établissement	44186
Commune principale	SAINTE PAZANNE
Plan de situation	



Nombre d'information de l'administration	1
Historique des informations de l'administration	

Identifiant	Date de début	Date de fin	Date de dernière mise à jour
SSP57686201			14/06/2022

Information de l'administration concernant une pollution suspectée ou avérée (ex-BASOL) (1/1)

Identifiant de l'information de l'administration	SSP57686201
Date de dernière mise à jour	14/06/2022
Nom Usuel	Non renseigné
Autre(s) identifiant(s)	Non renseignés
Environnement	Non renseignée
Description	La société SARL BILLON a exploité une installation de stockage de déchets inertes illégale sur un site à Sainte-Pazanne au lieu-dit « Le Rétail ». Le site a été exploité à partir de 1999 environ pour le dépôt de gravats issus de chantiers de démolition.

Par un courrier daté du 24 avril 2017, l'Administration a mis en demeure la SARL BILLON de cesser toute activité de stockage sur le site et de procéder à sa réhabilitation conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, la SARL BILLON a mandaté SEREA, en juin 2017, pour la réalisation d'une première étude d'investigations sur les sols. Les résultats de cette étude, ont mis en évidence la présence de matériaux non inertes sur l'ensemble du site (béton, plâtre, ferraille, plastique, mâchefers...).

Suite à ce constat, a été prescrit à la SARL BILLON la réalisation d'un diagnostic complémentaire de pollution des milieux. Cette étude a été conformément réalisée en août 2017.

Ces investigations ont mis en évidence :

- La présence d'amiante ;
- La présence d'hydrocarbures C10-C40 à des teneurs représentatives d'un impact léger ;
- La présence de métaux à des teneurs supérieures aux anomalies modérées définies par l'INRA : cuivre, zinc, arsenic, plomb ;
- La présence de métaux sur échantillon brut à des teneurs supérieures au bruit de fond géochimique national mais qui restent inférieures aux anomalies modérées définies par l'INRA, en plus de ceux mis en évidence précédemment : cadmium et mercure.

Les eaux souterraines ont aussi été investiguées.

Les résultats d'analyses mettent en évidence la présence de métaux sur l'ensemble des piézomètres : nickel, arsenic, plomb, cuivre, chrome, zinc et baryum. Certaines concentrations sont supérieures aux valeurs seuils nationales sans toutefois que ces concentrations ne dépassent les limites de qualité d'une eau brute. Ont aussi été constatés la présence de sulfates dont la concentration de 290 000 µg/l est supérieure à la valeur seuil nationale et la présence de traces de fluorures et de traces de COT au droit de l'ouvrage qui se trouve dans la zone de stockage.

Les eaux superficielles au droit du plan d'eau du site ont été étudiées. Les résultats d'analyse mettent en évidence la présence d'un impact en sulfates (1300 mg/l), valeur supérieure à la limite de qualité pour une eau brute destinée à la consommation humaine. L'impact en sulfates identifié au droit du plan d'eau du site n'est pas retrouvé dans le ruisseau du Bois de Beaulieu. En l'absence d'usage de ce plan d'eau, ce dernier ne présente pas de risque sanitaire.

Suite à ces investigations, le bureau d'étude recommandait :

- De réaliser quelques prélèvements et analyses d'amiante sur les sols hors site afin de confirmer ou d'infirmer les voies d'exposition par ingestion de sols et inhalation de poussières de sol amiantées hors site ;
- De mettre en place un plan de gestion ;
- D'assurer un suivi quadriennal de la qualité des eaux souterraines au droit du site afin de vérifier l'absence d'impact de l'activité du site en fonction du battement de la nappe (périodes de hautes et basses eaux).

Suite à la liquidation judiciaire de la société, la remise en état du site n'a pas été engagée faute de fonds.

Le classement en SIS du site permettra de conserver sa mémoire. Avant toute modification d'usage du site, il conviendra de faire attester, par un bureau d'étude certifié, la compatibilité entre l'état actuel du site et l'usage projeté.

Polluant(s) identifié(s)

Non renseigné(s)

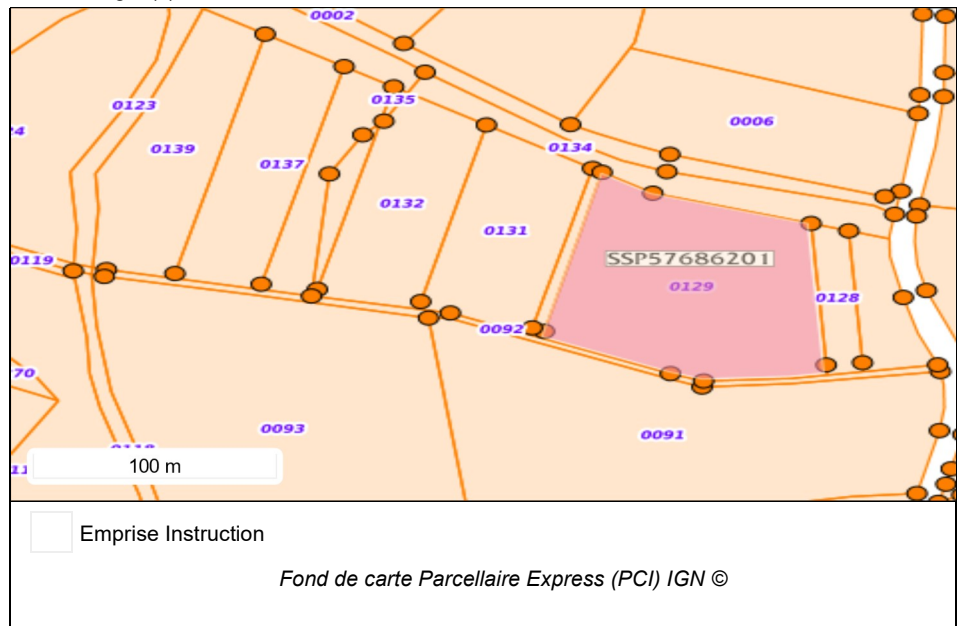
Action(s) instruite(s)

Non renseignée(s)

Document(s) associé(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Sainte-Pazanne	1	ZA	0129	44

Obligation(s) réglementaire(s) liée(s) aux parcelles - SIS/SUP (1/1)

Identifiant de l'obligation réglementaire liée à la parcelle

SSP5768620101

Identifiant de l'information de l'administration liée à l'obligation réglementaire

SSP57686201

Ancien identifiant SIS

Non renseigné/span>

Type d'obligation réglementaire

Secteur d'Information sur les Sols (SIS)	Servitude d'Utilité Publique (SUP)
X	

Code INSEE

44186

Date de dernière mise à jour

19/09/2022

Date de l'Arrêté Préfectoral

Non renseignée

Nom(s) Usuel(s)

Non renseigné

Description

La société SARL BILLON a exploité une installation de stockage de déchets inertes illégale sur un site à Sainte-Pazanne au lieu-dit « Le Rétail ». Le site a été exploité à partir de 1999 environ pour le dépôt de gravats issus de chantiers de démolition.

Par un courrier daté du 24 avril 2017, l'Administration a mis en demeure la SARL BILLON de cesser toute activité de stockage sur le site et de procéder à sa réhabilitation conformément à la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, la SARL BILLON a mandaté SEREA, en juin 2017, pour la réalisation d'une première étude d'investigations sur les sols. Les résultats de cette étude, ont mis en évidence la présence de matériaux non inertes sur l'ensemble du site (béton, plâtre, ferraille, plastique, mâchefers...).

Suite à ce constat, a été prescrit à la SARL BILLON la réalisation d'un diagnostic complémentaire de pollution des milieux. Cette étude a été conformément réalisée en août 2017.

Ces investigations ont mis en évidence :

- La présence d'amiante ;
- La présence d'hydrocarbures C10-C40 à des teneurs représentatives d'un impact léger ;
- La présence de métaux à des teneurs supérieures aux anomalies modérées définies par l'INRA : cuivre, zinc, arsenic, plomb ;
- La présence de métaux sur échantillon brut à des teneurs supérieures au bruit de fond géochimique national mais qui restent inférieures aux anomalies modérées définies par l'INRA, en plus de ceux mis en évidence précédemment : cadmium et mercure.

Les eaux souterraines ont aussi été investiguées.

Les résultats d'analyses mettent en évidence la présence de métaux sur l'ensemble des piézomètres : nickel, arsenic, plomb, cuivre, chrome, zinc et baryum. Certaines concentrations sont supérieures aux valeurs seuils nationales sans toutefois que ces concentrations ne dépassent les limites de qualité d'une eau brute. Ont aussi été constatés la présence de sulfates dont la concentration de 290 000 µg/l est supérieure à la valeur seuil nationale et la présence de traces de fluorures et de traces de COT au droit de l'ouvrage qui se trouve dans la zone de stockage.

Les eaux superficielles au droit du plan d'eau du site ont été étudiées. Les résultats d'analyse mettent en évidence la présence d'un impact en sulfates (1300 mg/l), valeur supérieure à la limite de qualité pour une eau brute destinée à la consommation humaine. L'impact en sulfates identifié au droit du plan d'eau du site n'est pas retrouvé dans le ruisseau du Bois de Beaulieu. En l'absence d'usage de ce plan d'eau, ce dernier ne présente pas de risque sanitaire.

Suite à ces investigations, le bureau d'étude recommandait :

- De réaliser quelques prélèvements et analyses d'amiante sur les sols hors site afin de confirmer ou d'infirmer les voies d'exposition par ingestion de sols et inhalation de poussières de sol amiantées hors site ;
- De mettre en place un plan de gestion ;
- D'assurer un suivi quadriennal de la qualité des eaux souterraines au droit du site afin de vérifier l'absence d'impact de l'activité du site en fonction du battement de la nappe (périodes de hautes et basses eaux).

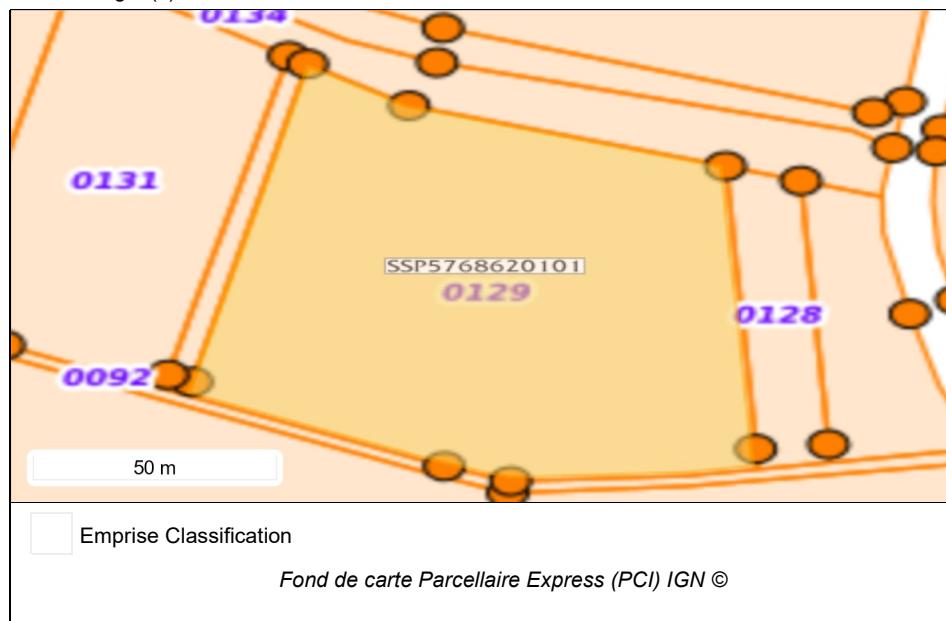
Suite à la liquidation judiciaire de la société, la remise en état du site n'a pas été engagée faute de fonds.

Le classement en SIS du site permettra de conserver sa mémoire. Avant toute modification d'usage du site, il conviendra de faire attester, par un bureau d'étude certifié, la compatibilité entre l'état actuel du site et l'usage projeté.

Document(s) associé(s)

Non renseigné(s)

Carte(s) et plan(s)



Parcelle(s) concernée(s)

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Sainte-Pazanne	1	ZA	0129	44

**Arrêté préfectoral n° 2022/ICPE/346 portant création
et modification de secteurs d'information sur les sols**

LE PREFET DE LA LOIRE ATLANTIQUE

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 556-2, L. 125-6 et L. 125-7, R. 125-41 à R. 125-47 ;

Vu l'article 173 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de secteurs d'information sur les sols (SIS) ;

Vu le décret n° 2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L. 125-6 et L. 125-7 du code de l'environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;

Vu les arrêtés préfectoraux suivants :

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/262 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sèvre et Loire sur les communes de Le Loroux-Botttereau et Vallet,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/257 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de Nantes Métropole sur les communes de Basse-Goulaine, Bouguenais, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle-sur-Erdre, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire et Vertou,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/256 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Grand Lieu sur les communes de Geneston, La Chevrolière, Pont-Saint-Martin et Saint-Philbert-de-Grand-Lieu,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/252 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Châteaubriant Derval sur les communes de Châteaubriant, Derval, Issé, La Meilleraye-de-Bretagne, Louisfert, Lusanger, Marsac-sur-Don et Noyal-sur-Brutz,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/260 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Redon sur la commune de Plessé,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/254 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres sur les communes de Nort-sur-Erdre, Petit-Mars, Sucé-sur-Erdre et Vigneux-de-Bretagne,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/258 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de Nozay sur les communes d'Abbaretz et de Vay,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/261 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes de la Région de Blain sur la commune de Blain,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/259 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté du Pays d'Ancenis sur les communes de Le Pin et Varades,

- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/253 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'Estuaire - CARENE sur les communes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire et Trignac,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/250 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE) sur les communes d'Assérac, de Guérande, d'Herbignac, de la Baule-Escoubiac, la Turballe, Piriac-sur-Mer et Saint-Molf,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/249 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz sur les communes de Chaumes-en-Retz, Chauve, La Bernerie-en-Retz, La Plaine-sur-Mer, Pornic, Rouans, Saint-Hilaire-de-Chaleons, Saint-Michel-Chef-Chef, Sainte-Pazanne, Villeneuve-en-retz et Vue,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/255 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Estuaire et Sillon sur les communes de La Chapelle-Launay, Malville, Prinquiau et Savenay,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/263 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Estuaire sur la commune de Saint-Brevin-les-Pins,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/248 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois sur la commune de Missillac,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/251 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo sur les communes de Boussay, Clisson, Gétigné, La Planche, Monnières, Remouillé, Saint-Fiacre-sur-Maine et Sainte-Lumine-de-Clisson,
- Arrêté préfectoral n°2020/ICPE/264 portant création de secteurs d'information sur les sols sur le territoire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique sur les communes de Machecoul-Saint-Même, Saint-Mars-de-Coutais et Touvois ;

Vu la proposition d'ajouter 20 nouveaux secteurs d'information sur les sols pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la proposition de modifier 3 secteurs d'information sur les sols déjà instaurés pour le département de la Loire-Atlantique ;

Vu la consultation des collectivités d'une durée de deux mois initiée le 21 juin 2022 pour ces nouveaux SIS et les SIS modifiés ;

Vu l'information des propriétaires concernés par le projet de création ou de modification de secteurs d'information sur les sols, réalisée à partir du 5 juillet 2022 ;

Vu la consultation du public réalisée entre le 1^{er} juillet 2022 et le 15 août 2022 sur ces SIS et l'absence d'avis recueillis ;

Considérant que les activités exercées sur les nouveaux SIS et les SIS modifiés référencés à l'article 2 ont été à l'origine de pollution des sols et/ou des eaux souterraines ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'état sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Loire-Atlantique ;

ARRETE

ARTICLE 1 – ACTES ANTÉRIEURS

Le présent arrêté remplace et abroge les arrêtés préfectoraux de création des SIS susvisés à savoir les arrêtés préfectoraux n°2020/ICPE/248 à n°2020/ICPE/264 portant création des secteurs d'information sur les sols pour les communes présentées précédemment.

ARTICLE 2 – GÉNÉRALITÉS

Le présent arrêté crée 20 Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) supplémentaires et modifie 3 SIS sur le département de la Loire-Atlantique (indiqués dans le tableau suivant), aussi 192 Secteurs d'Information des Sols (SIS) sont arrêtés sur le département de la Loire-Atlantique, ainsi que listés dans les tableaux suivants :

Communauté de communes Sèvre et Loire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Loroux Bottereau	LE LOROUX-BOTTEREAU	SSP00064000101 / 44SIS11008	
NORMINTER SNC	VALLET	SSP00063250101 / 44SIS10932	

Communauté d'agglomération Nantes Métropole

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
LAURY-CHALONGES DIS SAS	BASSE-GOULAIN	SSP00063230101 / 44SIS10930	
Ancienne décharge de Basse-Goulaine	BASSE-GOULAIN	SSP00069510101 / 44SIS11578	
Ancienne décharge de Piarmes	BOUGUENAI	SSP00069170101 / 44SIS11543	
Ancienne décharge de Bouguenais	BOUGUENAI	SSP00069370101 / 44SIS11564	
FONDERIE HAVARD	CARQUEFOU	SSP00063270101 / 44SIS10934	
TRELLEBORG	CARQUEFOU	SSP00064520101 / 44SIS11063	
GRANJOUAN	CARQUEFOU	SSP00069390101 / 44SIS11566	
CIC OUEST	CARQUEFOU	SSP40842090101	x
MASUY	COUËRON	SSP00069810101 / 44SIS11608	
Ancienne décharge d'Indre	INDRE	SSP00069180101 / 44SIS11544	
MAINDRON	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00063210101 / 44SIS10928	

Ancienne décharge de La Chapelle-sur-Erdre	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE	SSP00069200101 / 44SIS11546	
Ancienne décharge de Mauves-sur-Loire	MAUVES-SUR-LOIRE	SSP00069210101 / 44SIS11547	
AUTO Garage de l'Ouest	NANTES	SSP00062830101 / 44SIS10888	
Société Allumetière Française (SAF)	NANTES	SSP00063260101 / 44SIS10933	
Ancienne décharge de Vincent Gâche	NANTES	SSP00069220101 / 44SIS11548	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069230101 / 44SIS11549	
Ancienne décharge Prairie des Mauves	NANTES	SSP00069240101 / 44SIS11550	
Ancienne décharge de Nantes	NANTES	SSP00069250101 / 44SIS11552	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910101 / 44SIS11208	
KELVION THERMAL SOLUTIONS	NANTES	SSP00065910201	x
ANCIEN DEPOT DE PRODUITS CHIMIQUES DE LA SOCIETE LANGLOIS CHIMIE	NANTES	SSP00070630101 / 44SIS11701	
EDF GDF Services NANTES « Les Tanneurs » (ex-USINE A GAZ)	NANTES	SSP00069580101 / 44SIS11585	
GOSS SYSTEMES GRAPHIQUES	NANTES	SSP00070140101 / 44SIS11651	
EX DEPOT DES DOCKS ET ALCOOLS	NANTES	SSP00070640101 / 44SIS11702	
LA POSTE	NANTES	SSP00070350101 / 44SIS11673	
Ancienne station gazométrique	NANTES	SSP00070660101 / 44SIS11704	
Ilôt 4B	NANTES	SSP00070440101 / 44SIS11682	
Ancienne Centrale Thermique de Nantes Chevre	NANTES	SSP00070650101 / 44SIS11703	
COFELY AXIMA	NANTES	SSP00064290101 / 44SIS11039	
POINT P TROUILLARD	NANTES	SSP00064300101 / 44SIS11040	
GARAGE SOULARD	NANTES	SSP00064310101 / 44SIS11041	
Square Gustave Roch	NANTES	SSP00064470101 / 44SIS11058	
Société DLE SPECIALITES	NANTES	SSP00064480101 / 44SIS11059	

ALSTOM (halls 7 à 10)	NANTES	SSP00064490101 / 44SIS11060	
SNCF prairies aux Ducs	NANTES	SSP00069130101 / 44SIS11538	
TRANSPORTS BEZIAU	ORVAULT	SSP00062810101 / 44SIS10886	
CASTEL FRERES Rezé	REZÉ	SSP00064110101 / 44SIS11019	
FERS	REZÉ	SSP00064200101 / 44SIS11029	
ELIS Les Lavandières (ex Grenelle Service)	REZÉ	SSP00064240101 / 44SIS11034	
GRANJOUAN SA	REZÉ	SSP00069280101 / 44SIS11555	
EX DEPOT CHAMPENOIS	REZÉ	SSP00070280101 / 44SIS11665	
Confluent (ex P + R Pont Rousseau)	REZÉ	SSP00070330101 / 44SIS11671	
Bourderies – Ilots B à D	REZÉ	SSP00070340101 / 44SIS11672	
CFTS	REZÉ	SSP00069270101 / 44SIS11554	
Ancien Centre d'Enfouissement Technique de la Tougas	SAINT-HERBLAIN	SSP00069310101 / 44SIS11558	
EX DEPOT ELF	SAINT-HERBLAIN	SSP00070270101 / 44SIS11664	
Gaz de France Direction Transport Région Ouest Roche Maurice (ex-usine à gaz)	SAINT-HERBLAIN	SSP00069550101 / 44SIS11582	
Station Service Atlantis	SAINT-HERBLAIN	SSP00064320101 / 44SIS11042	
FACQUEST ex R.G.J	SAINT-HERBLAIN	SSP00064390101 / 44SIS11050	
SEGES-FRIGECREME (ANCIEN SITE) (GROUPE UNILEVER)	SAINT-HERBLAIN	SSP00064410101 / 44SIS11052	
PARIS MAINE	SAINT-HERBLAIN	SSP00069530101 / 44SIS11580	
Ancienne Carrière de Pontpierre	SAINT-HERBLAIN	SSP00070620101 / 44SIS11700	
FOUCAULT Micheline	SAINT-HERBLAIN	SSP5722460101	x
Ancienne décharge de Saint-Sébastien-sur-Loire	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069320101 / 44SIS11559	
TROUILLARD POINT P – ancien site LAPEYRE	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00069100101 / 44SIS11535	
AGOULON	SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE	SSP00064260101 / 44SIS11036	X (modifié)
Ancienne décharge de Sainte-Luce-sur-Loire	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	SSP00069420101 / 44SIS11569	
SOAF ENVIRONNEMENT	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE	SSP00070150101 / 44SIS11652	
Ancienne décharge de	SAUTRON	SSP00070730101 / 44SIS11712	

Sautron			
Ancienne décharge de Thouare-sur-Loire	THOUARÉ-SUR-LOIRE	SSP00069410101 / 44SIS11568	
Ancienne décharge de Vertou	VERTOU	SSP00069360101 / 44SIS11563	
Ancienne décharge de Vertou	VERTOU	SSP00069400101 / 44SIS11567	
EVIALIS FRANCE	VERTOU	SSP00073050101 / 44SIS11979	

Communauté de communes Grandlieu

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Geneston	GENESTON	SSP00064030101 / 44SIS11011	
SEDV	LA CHEVROLIÈRE	SSP00064360101 / 44SIS11047	
CLENET denis	PONT-SAINT-MARTIN	SSP00063860101 / 44SIS10993	X (modifié)
CHIMIDEROUIL	SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	SSP00051880101 / 44SIS07728	

Communauté de communes de Châteaubriant Derval

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
KUNH-HUARD (ancien site rue des Vauzelles)	CHÂTEAUBRIANT	SSP00070590101 / 44SIS11697	
Agence d'exploitation d'EDF/GDF (ex-USINE A GAZ)	CHÂTEAUBRIANT	SSP00070460101 / 44SIS11684	
LAITERIE DE DERVAL SAS (COMPAGNIE)	DERVAL	SSP00064420101 / 44SIS11053	
SITE DE LA SOCIETE SOAF UNIT	DERVAL	SSP00070710101 / 44SIS11710	
EARL BOUVAIS	DERVAL	SSP5790260101	x
ATLAS INNOVATION	ISSÉ	SSP00064280101 / 44SIS11038	
Ancienne décharge de La Meilleraye-de-Bretagne	LA MEILLERAYE-DE-BRETAGNE	SSP00069440101 / 44SIS11571	
PAPREC DEEE	LOUISFERT	SSP00064180101 / 44SIS11027	
Ancienne décharge de Lusanger	LUSANGER	SSP00063920101 / 44SIS10999	
Ancienne décharge	MARSAC-SUR-DON	SSP00070600101 / 44SIS11698	

VEGAM	NOYAL-SUR-BRUTZ	SSP00064160101 / 44SIS11024	
-------	-----------------	-----------------------------	--

Communauté de communes du Pays de Redon

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
SERACHROM	PLESSÉ	SSP00064090101 / 44SIS11017	

Communauté de communes d'Erdre et Gesvres

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
BARTIN RECYCLING	GRANDCHAMP-DES-FONTAINES	SSP5720210101	x
Teinturerie Richard	NORT-SUR-ERDRE	SSP00064100101 / 44SIS11018	
Ancienne décharge de Nort-sur-Erdre	NORT-SUR-ERDRE	SSP00069140101 / 44SIS11539	
Ancienne décharge de Nort-sur-Erdre	NORT-SUR-ERDRE	SSP00069150101 / 44SIS11540	
Produits Bitumeux Nantais (PBN)	PETIT-MARS	SSP00064130101 / 44SIS11021	
Groupe Scolaire Descartes-Levant-Ile aux calins	SUCÉ-SUR-ERDRE	SSP00050800101 / 44SIS07614	
VIDIBO	VIGNEUX-DE-BRETAGNE	SSP00069520101 / 44SIS11579	

Communauté de communes de Nozay

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancien site minier d'Abbaretz	ABBARETZ	SSP00070420101 / 44SIS11680	
Automobile du Don	NOZAY	SSP5739600201	x
Ancienne décharge de Grand Champ	VAY	SSP00071640101 / 44SIS11822	

Communauté de communes du Pays de Blain

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
ALAIN CALO	BLAIN	SSP00064250101 / 44SIS11035	

DECODIS SAS	BOUVRON	SSP00128720101	x
-------------	---------	----------------	---

Communauté de communes du Pays d'Ancenis

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
PERRAY PATRICK	LE CELLIER	SSP5792770101	x
Ancienne décharge de la Mariolle	LE PIN	SSP00063940101 / 44SIS11001	
Ancienne décharge du Rocher	LE PIN	SSP00063950101 / 44SIS11002	
Ancien site d'enfouissement de déchets de Ligné	LIGNÉ	SSP40842760101	x
SARL BONAMY	LOIREAUXENCE (Ancienne commune Varades)	SSP00064140101 / 44SIS11022	

Communauté d'agglomération de la région Nazairienne et de l'estuaire - CARENE

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Donges	DONGES	SSP00064070101 / 44SIS11015	
Site de stockage des matériaux issus du naufrage de l'AMOCO CADIZ	DONGES	SSP00069540101 / 44SIS11581	
CDF ENERGIE	MONTOIR-DE-BRETAGNE	SSP00064120101 / 44SIS11020	
SOCIETE CHIMIQUE DE LA GRANDE PAROISSE	MONTOIR-DE-BRETAGNE	SSP00069970101 / 44SIS11634	
STEF Logistique Pays de la Loire	SAINT-NAZAIRE	SSP00051860101 / 44SIS07726	
PESYMO	SAINT-NAZAIRE	SSP00064350101 / 44SIS11046	
STOCKOUEST-ZONE C	SAINT-NAZAIRE	SSP00069950101 / 44SIS11631	
TRANSPORT DE LA BRIÈRE-Groupe KEOLIS – EX CARIANE	SAINT-NAZAIRE	SSP00069090101 / 44SIS11534	
Ancienne Usine à Gaz de Saint-Nazaire	SAINT-NAZAIRE	SSP00070180101 / 44SIS11655	
ANCIEN DEPOT SHELL	SAINT-NAZAIRE	SSP00070100101 / 44SIS11647	
STATION DE	SAINT-NAZAIRE	SSP00070450101 / 44SIS11683	

DEBALLASTAGE (GPMNSN)			
Site rue des ardoises	SAINT-NAZAIRE	SSP00073080101 / 44SIS11982	
Site petite pâture	SAINT-NAZAIRE	SSP00073070101 / 44SIS11981	
GUYOMARD	SAINT-NAZAIRE	SSP40834450101	x
Les Forges de Trignac	TRIGNAC	SSP00070750101 / 44SIS11714	
VM MATERIAUX	TRIGNAC	SSP00069840101 / 44SIS11611	

Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (CAP ATLANTIQUE)

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge municipale d'Assérac	ASSÉRAC	SSP00071510101 / 44SIS11809	
RAMELLA	GUÉRANDE	SSP00073040101 / 44SIS11978	
La Bauloise automobile SA (ex-CHANARD AUTOMOBILE)	GUÉRANDE	SSP00055870101 / 44SIS08148	
Ancien site minier uranifère - GARENNE (LA)	GUÉRANDE	SSP00055460101 / 44SIS08104	
Ancien site minier uranifère - SAINT NOM	GUÉRANDE	SSP00055500101 / 44SIS08108	
CHELET BOIS	GUÉRANDE	SSP00064460101 / 44SIS11057	
Ancienne décharge communale	GUÉRANDE	SSP00071540101 / 44SIS11812	
Zone d'enfouissement de déchets	GUÉRANDE	SSP00071630101 / 44SIS11821	
Stériles miniers (fiche 44A-175)	GUÉRANDE	SSP00058180101 / 44SIS08386	
Stériles miniers (fiche 44A-183)	GUÉRANDE	SSP00062330101 / 44SIS10836	
GARAGE COTTAIS	GUÉRANDE	SSP5730890101	x
MENANT Yvon - ancienne station - service ELAN	HERBIGNAC	SSP00071120101 / 44SIS11769	
Agence clientèle d'EDF/GDF Services (ex-USINE A GAZ)	LA BAULE-ESCOUBLAC	SSP00069570101 / 44SIS11584	
Ancien site minier uranifère - COISPEAN	LA TURBALLE	SSP00055440101 / 44SIS08102	
Ancienne décharge de la Mamoine	LA TURBALLE	SSP00069160101 / 44SIS11541	

Stériles miniers (fiche 44A-114)	LA TURBALLE	SSP00058160101 / 44SIS08384	
Ancien site minier uranifère - KERVIN	PIRIAC-SUR-MER	SSP00055470101 / 44SIS08105	
Ancien site minier uranifère – PEN AR RAN	PIRIAC-SUR-MER	SSP00055480101 / 44SIS08106	
Stériles miniers (fiche 44A-56)	PIRIAC-SUR-MER	SSP00062350101 / 44SIS10838	
Ancien site minier uranifère – LE CORMIER	SAINT-MOLF	SSP00055450101 / 44SIS08103	

Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge brute	CHAUMES-EN-RETZ	SSP00070790101 / 44SIS11718	
Ancienne décharge La Michellerie	CHAUMES-EN-RETZ	SSP00071620101 / 44SIS11820	
Ancienne décharge de Chauve	CHAUVÉ	SSP00069450101 / 44SIS11572	
Ancienne décharge de La Bernerie-en-retz	LA BERNERIE-EN-RETZ	SSP00069460101 / 44SIS11573	
Ancienne décharge brute	LA PLAINE-SUR-MER	SSP00070800101 / 44SIS11719	
TERRENA (ex SAPR)	PORNIC	SSP00063830101 / 44SIS10990	
Ancienne décharge de Rouans	ROUANS	SSP00071210101 / 44SIS11779	
Ancien dépôt sauvage	ROUANS	SSP00071650101 / 44SIS11823	
Ancienne décharge de Saint-Hilaire-de-Chaléons	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	SSP00071190101 / 44SIS11777	
Ancienne décharge de Saint-Michel-Chef-Chef	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	SSP00069470101 / 44SIS11574	
Ancienne décharge brute	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	SSP00070810101 / 44SIS11720	
LEDUC (Bazoin)	SAINTE-PAZANNE	SSP00064430101 / 44SIS11054	
NLB AUTOMOBILES	SAINTE-PAZANNE	SSP00069000101 / 44SIS11525	
Ancienne déchetterie	SAINTE-PAZANNE	SSP00071170101 / 44SIS11775	
BILLON DECONSTRUCTION	SAINTE-PAZANNE	SSP5768620101	x
COLARENA PRESQU'ILE	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00063840101 / 44SIS10991	X (modifié)
Ancienne décharge de	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00071660101 / 44SIS11824	

Fresnay-en-Retz			
Ancienne décharge de Bourgneuf-en-Retz	VILLENEUVE-EN-RETZ	SSP00071280101 / 44SIS11786	
Ancienne décharge de vue	VUE	SSP00069480101 / 44SIS11575	

Communauté de communes Estuaire et Sillon

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de La Chapelle-Launay	LA CHAPELLE-LAUNAY	SSP00069820101 / 44SIS11609	
SITA OUEST (DIB) (Ax SEDIMO)	MALVILLE	SSP00064190101 / 44SIS11028	
Ancienne décharge de Prinquiau	PRINQUIAU	SSP00063980101 / 44SIS11006	
SODICHAR (SUPER U)	SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC	SSP00128930101	x
BRIAND INDUSTRIE	SAVENAY	SSP00064170101 / 44SIS11025	

Communauté de communes Sud Estuaire

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Station ELF – Relais Caltex	SAINT-BREVIN-LES-PINS	SSP00064270101 / 44SIS11037	
Ancienne usine à gaz de Saint-Brévin	SAINT-BREVIN-LES-PINS	SSP00069560101 / 44SIS11583	
LEMAITRE Station service	SAINT-PÈRE-EN-RETZ	SSP5780600101	x
Le HESRAN	SAINT-PÈRE-EN-RETZ	SSP00127920101	x

Communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint Gildas des Bois

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Missillac	MISSILLAC	SSP00063960101 / 44SIS11003	

Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
Ancienne décharge de Boussay	BOUSSAY	SSP00064020101 / 44SIS11010	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.200)	BOUSSAY	SSP00058230101 / 44SIS08393	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.209)	BOUSSAY	SSP00058240101 / 44SIS08394	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.224)	BOUSSAY	SSP00058250101 / 44SIS08395	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.233)	BOUSSAY	SSP00058260101 / 44SIS08396	
J & C (ex-Bric Fruit)	CHÂTEAU-THÉBAUD	SSP5711960101	x
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.173)	CLISSON	SSP00058210101 / 44SIS08391	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.238)	GÉTIGNÉ	SSP00058270101 / 44SIS08397	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.246)	GÉTIGNÉ	SSP00058280101 / 44SIS08398	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.259)	GÉTIGNÉ	SSP00058290101 / 44SIS08399	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.261)	GÉTIGNÉ	SSP00058300101 / 44SIS08400	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.262)	GÉTIGNÉ	SSP00058310101 / 44SIS08401	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.264)	GÉTIGNÉ	SSP00058320101 / 44SIS08402	
Ancien site minier uranifère - ECARPIERE	GÉTIGNÉ	SSP00057490101 / 44SIS08317	
MDP FINITIONS	HAUTE-GOULAIN	SSP5753530101	x
Ancienne décharge de la Planche	LA PLANCHE	SSP00063930101 / 44SIS11000	
POITIER, JEAN (site POITIER Emile)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380201	x
POITIER, JEAN (site POITIER Jean)	LA HAYE FOUASSIÈRE	SSP06932380101	x
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.19)	MONNIÈRES	SSP00058220101 / 44SIS08392	
Garage Pluchon (ex GARAGE BEAUCHENE)	REMOUILLÉ	SSP00052190101 / 44SIS07761	
Ancienne décharge de	SAINT-FIACRE-SUR-	SSP00063970101 / 44SIS11005	

Saint-Fiacre-sur-Maine	MAINE		
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.100)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058190101 / 44SIS08389	
Stériles miniers (fiche 85A-L.A.110)	SAINTE-LUMINE-DE-CLISSON	SSP00058200101 / 44SIS08390	

Communauté de communes Sud Retz Atlantique

NOM DU SIS	COMMUNE	Nouvel identifiant / ancien identifiant	nouveau SIS
AUTO LE FLACHOU	LA MARNE	SSP5792750101	x
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÊME	SSP00064040101 / 44SIS11012	
Ancienne décharge de Machecoul	MACHECOUL-SAINT-MÊME	SSP00070070101 / 44SIS11644	
Ancienne décharge de Saint-Mars-de-Coutais	SAINT-MARS-DE-COUTAIS	SSP00071260101 / 44SIS11784	
TEINTURIE BONNIN	TOUVOIS	SSP00064230101 / 44SIS11033	

Les fiches détaillées de ces Secteurs d'Informations des Sols sont actualisées et consultables sur le site Internet <http://www.georisques.gouv.fr>

L'évolution du périmètre d'un SIS fera l'objet des démarches de consultation et d'information prévues réglementairement alors que les autres évolutions n'en feront pas nécessairement l'objet.

ARTICLE 3 – URBANISME

Les secteurs d'information sur les sols définis par le présent arrêté sont annexées au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme en vigueur des communes concernées par cet arrêté.

ARTICLE 4 – DELAIS ET VOIES DE RECOURS

En application de l'article R. 181-50 du code de l'environnement, le présent arrêté est soumis à un contentieux de pleine juridiction.

La décision peut être déférée à la juridiction administrative territorialement compétente, le Tribunal administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette – CS 24 111 – 44 041 NANTES cedex 1 :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication sur le site internet de la préfecture ou de l'affichage de la décision. Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux (auprès du préfet de la Loire-Atlantique) ou hiérarchique (auprès du ministre chargé de l'environnement) dans le délai de deux mois. Ce recours administratif prolonge de deux mois les délais mentionnés aux 1° et 2°.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

ARTICLE 5 – PUBLICITÉ

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège des mairies et au siège de l'EPCI dont le territoire comprend un ou des Secteurs d'Informations des Sols mentionnés à l'article 2.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département de la Loire-Atlantique et sur le site internet Géorisques (www.georisques.gouv.fr).

ARTICLE 5 – EXECUTION

Le secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique, les maires des communes citées, les présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés, la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région des Pays de Loire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 12 septembre 2022

Le PRÉFET,

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général


Pascal OTHEGUY